

COMPTE-RENDU DU COURS DE RENE LEVY

Le 5 novembre 2013

משנה מסכת אבות פרק ב משנה א. רבי אומר איזו היא דרך ישרה שיבור לו האדם כל שהוא תפארת לעושיה ותפארת לו מן האדם. והו זהיר במצבה קלה במצבה חמורה, שאין אתה יודע מותן שכרכן של מצבות. והוא מחשיב הפסד במצב כנגד שכחה ושכר עבירה כנגד הפסדה. והסתכל בשלושה דברים ואין אתה בא לידי עבירה דע מה למעלה ממש עין רואה ואוזן שומעת וכל מעשיך בספר נכתבין :

Résumé

Les qualificatifs « léger » (*qala*) ou « important » (*hamoura*) ne renvoient pas à des données objectives de la *mitsva* que nous ignorerions, mais en appellent à une attitude subjective. Rabbi nous exhorte alors à nous mettre en garde contre ce que chacun est enclin à juger mineur. Je dois me considérer en toutes circonstances comme étant devant une *mitsva* importante et en cela me considérer comme un sujet à risques. Il n'y a pas de récompense à attendre des *mitsvot* en dehors de l'existence elle-même.

Nous commentons dans ce cours la deuxième partie de la michna, que nous surnommons le « sermon de Rabbi ». Voici la traduction officielle de notre texte : « Sois aussi attentif au commandement léger qu'au commandement important, car tu ne connais pas le salaire des commandements ; et compare le préjudice d'un commandement avec son salaire et le salaire d'une transgression avec son préjudice... » Nous allons montrer que cette michna comporte des anomalies d'expression, qui rendent la lecture naïve insoutenable.

1 Les lectures classiques

1.1 La lecture de Maïmonide

Maïmonide propose la version la plus achevée de ce que l'on a retenu de cette michna dans les milieux autorisés : « Toute la Loi comporte soit des commandements de faire, soit des commandements de ne pas faire. S'agissant des commandements de ne pas faire, l'Écriture explicite la peine encourue (...) La michna ne parle que des commandements de faire. On infère des peines encourues quels interdits sont majeurs ou mineurs ... Mais des commandements de faire, il n'est dit d'aucun quelle est la récompense. Tout ça afin que nous ignorions quelle *mitsva* observer avec soin et quelle *mitsva* observer avec moins de soin. La Loi nous a enjoins de faire telle ou telle chose, mais n'a pas fait savoir quelle est la *mitsva* la mieux récompensée par le bon Dieu. C'est pourquoi il faut également se soucier d'observer toutes les *mitsvot*. »

Le constat fait par Maïmonide est une manière d'expliquer le propos de Rabbi. Les lois majeures et les lois mineures doivent faire l'objet d'un même soin : il s'agit pour Maïmonide d'ignorer l'inégalité entre les préceptes. Il faudrait même aller jusqu'à feindre d'ignorer leur inégalité en occultant qu'il y a un sens commun de l'importance des *mitsvot* – honorer ses parents plutôt que porter des *tsitsit*, voire des préférences personnelles.

En vertu de notre ignorance de l'inégalité des préceptes, il existe deux règles relatives aux *mitsvot* : 1) quiconque s'affaire à une *mitsva* est quitte d'une autre *mitsva* qui se présenterait lors de son exécution, sans même à avoir à comparer entre une *mitsva* et l'autre, 2) on ne délaisse pas une *mitsva* pour une autre (*ein ma'avirin 'al ha-mitsvot, litt.* « on ne passe pas au-dessus d'une *mitsva* »).

1.2 La lecture de Rachi

Rachi a écrit par voie de parabole. « À quoi cela ressemble-t-il ? À un roi qui dit à ses serviteurs : “Prenez tant comme salaire, en échange, entrez dans le verger, labourez-le et soignez-le comme il faut”. Dans le verger il y a des arbres sains et des arbres malades. S'il leur avait dit que tel était sain et que tel était malade et qu'ils toucheraient plus en soignant les sains, alors ils seraient tous allés sur l'arbre sain, pour augmenter leur gain et les arbres malades se seraient retrouvés sans aucun soin, c'est pourquoi le roi ne leur dit rien. De même Dieu a agi : il ne leur a pas révélé la récompense des *mitsvot* pour ne pas qu'ils regardent la *mitsva* qui rapporte le plus et courrent après. »

La lecture de Rachi converge avec celle de Maïmonide.

2 Notre lecture

L'expression de Rabbi « *hevé zahir [be-mitsva qala]* » est une expression problématique. Nous la traduirons par « Sois vigilant ».

Le terme *zéhirout* est employé dans Tb *Avoda zara* 20b, où Pinhas ben Yaïr dit, en parlant d'une hiérarchie des *midot* « La Tora conduit à la *vigilance* ». Rachi, sur place, dit qu'il s'agit alors de vigilance à l'égard de la transgression. Dans notre michna, il ne s'agit pas de vigilance à l'égard de la transgression. Le terme de *zéhirout* n'y est donc pas employé dans le même sens. Dans le corpus d'*Avot*, l'expression **הוי זהיר** est présente à quatre reprises.

- a. *Avot* 1,9 : « Prenez garde à vos paroles, de peur qu'ils n'apprennent d'elles à mentir [adressé au juge en présence de témoins] », **הוי זהיר בדבריך**.
- b. *Avot* 2,10 : « Les paroles des sages sont des braises, prends garde à leurs braises, de peur que tu ne te brûles », **הוי זהיר מଘלתן שמא תיכוחה**.
- c. *Avot* 2,13 : « Sois vigilant à réciter le *Chéma* et la *Téfila* », **הוי זהיר בקרית שמע ובתפילה**.
- d. *Avot* 4,13 : « Sois vigilant dans l'étude », **הוי זהיר בתלמוד**.

Au total, il y a trois sens de **הוי זהיר**, dérivés de trois constructions : 1) suivi de **-ב-** + verbe (cf. c. et d.), pour dire l'incitation à faire quelque chose, 2) suivi **-מ-** (cf. b.), pour dire la mise en garde contre quelque chose ou quelqu'un, 3) suivi de **-ב-** + nom (cf. a.), pour dire mise en garde contre le risque que quelque chose présente, par exemple **הוי זהיר בדברך**, où il s'agit d'empêcher que quelque chose se produise. Dans la première construction, il s'agit d'une formule d'incitation, par opposition aux formules de prévention. Il s'agit ici d'une vigilance incitative. Quelle est la différence profonde entre ces trois constructions ? Dans la vigilance incitative, le risque – ou le danger – n'est plus présent dans l'*objet* de la mise en garde (la parole), mais dans le *sujet* lui-même de la mise en garde. Dans ce dernier cas, je risque de faire quelque chose que je ne devrais pas ou risque de ne pas faire quelque chose que je devrais.

Ainsi dans notre michna, le risque est dans le sujet lui-même. La michna nous dit : « Prends garde à toi, eu égard à la *mitsva qala*, comme tu prendrais garde à toi à l'égard d'une *mitsva hamoura* ». « Prends garde à toi » veut dire que je dois me garder de moi-même sitôt que se

présente une *mistva qala*, que se présente, de manière générale, une *mitsva*. Ici, nous définissons la *mitsva* subjectivement : la *mitsva qala* est la *mitsva* – n’importe laquelle – en la rencontre de laquelle je ne me garde pas de moi-même et où je baisse la garde. La conséquence peut être la négligence à l’égard de la *mitsva*, mais ce n’est là qu’une dérivée.

Il y a des choses dans l’existence en la rencontre desquelles l’homme se garde de lui-même, se défie de lui-même. Il y a des choses dans l’existence où l’on se sent un sujet à risques. Des choses en la rencontre desquelles on rentre en conflit avec soi-même. Rabbi nous exhorte à nous éprouver en toutes circonstances comme un sujet à risques.

Mais que peut bien m’apporter ma subjectivité, puisqu’il y a la Loi ? En tant qu’enjoint (*métsouvé*), il faut bien se soumettre et obéir à la Loi, quelle qu’elle soit, que je m’éprouve ou non comme sujet à risque ! L’enseignement de Rabbi vient nous apprendre que si je ne m’éprouve pas comme sujet à risque, je ne peux pas m’éprouver comme un être enjoint. S’assujettir à la Loi, ce que Paul appelle le volontarisme religieux, ne signifie pas s’éprouver comme un être enjoint. C’est seulement dans la *rencontre* avec la *mitsva* que l’on s’éprouve comme enjoint. On ne peut pas s’éprouver comme enjoint hors situation. En effet, hors situation, je ne m’éprouve pas comme sujet à risque, je n’ai pas à prendre garde à moi-même. Je ne suis sur mes gardes que dans la rencontre avec la Loi, car elle me sollicite. Quand on traite de la Loi dans les livres (dans l’apprentissage halakhique par exemple), on ne s’éprouve pas comme enjoint, car il n’y a pas d’épreuve de soi. Pour Rabbi, dans les livres, la Loi se présente toujours comme *mitsva qala*. La chose ne ne serait pas grave si elle ne se produisait que dans les livres, car le pire est quand on se comporte dans la vie sans jamais s’éprouver comme sujet à risque, quand on transpose dans la vie l’absence d’épreuve de soi. Pour certains, la rencontre d’une *mitsva* ne produit pas d’épreuve de soi, elle indiffère ceux qui restent plongés dans les livres. Ces Juifs orthodoxes, au lieu d’amener la vie dans les livres, amènent les livres dans la vie.



Passons à la seconde difficulté d’expression. Pourquoi l’expression *matan skharan* (litt. « don du salaire ») dans l’enseignement de Rabbi ? Pourquoi ajouter *matan* ? Quel sens donner à cette expression, que l’on retrouve dans Tj *Péa* 3b et dans Tb *Hagiga* 9b ?

L’expression *matan Tora* (« don de la Tora ») renvoie au moment et au lieu où il s’est produit. Dire que l’on ne connaît pas *matan Tora* reviendrait à dire que l’on ne sait pas quand et où il s’est produit. Dans la michna de Rabbi, la structure est la même : on ne sait pas quand et où se produit le « don de la récompense ». Un écrivain ou un cinéaste, eux, savent bien le moment et le lieu de la récompense, qu’ils recherchent : c’est l’attitude dévote. Peu leur chaut de savoir ce que vaut leur œuvre s’ils peuvent en attendre une récompense. Dans la recherche des prix décernés par les festivals, on en vient à ne plus se soucier de son œuvre pour la récompense. Dès lors, le dévot ne prend plus garde à lui-même, il n’est plus un sujet à risque. L’attitude non dévote, celle à laquelle nous exhorte Rabbi, consiste à ne pas savoir quand et où a lieu la récompense.

Cependant, il ne s’agit pas de nier l’existence de la récompense, comme des saducéens, mais on ne sait pas quand ni où elle interviendra. Il ne faut pas attendre d’autre récompense que son œuvre. Autrement dit, la récompense de la *mitsva* est la *mitsva*. Je n’attends pas d’autre récompense dans mon existence que l’existence elle-même, dans l’ignorance du quand et du où de la récompense. Comme il y a eu de grands écrivains, qui ont visé la perfection de leur œuvre, il y a de grands existants. C’est dans la mise en garde contre soi que la vie s’éprouve comme œuvre belle.